

AVIS D'ENQUETE MODIFICATIF

Enquête parcellaire relative à sept immeubles situés dans le centre-ville de Limoges dans le cadre d'une opération de restauration immobilière (ORI) au profit de la communauté urbaine Limoges métropole (CULM).

L'arrêté n° 2026-94 du 17 septembre 2026 portant ouverture d'une enquête parcellaire relative à sept immeubles situés dans le centre-ville de Limoges dans le cadre d'une ORI a été modifié par l'arrêté préfectoral DL/BPEUP n°2026-103 du 20 octobre 2026.

Les modifications portent sur :

1) la durée de l'enquête parcellaire

L'enquête parcellaire est prolongée d'une semaine. Elle aura lieu à la mairie de Limoges, au 31 avenue Baudin, du lundi 12 octobre 2026 à 9h00 au vendredi 6 novembre 2026 à 17h00, soit pendant vingt six jours consécutifs.

2) le lieu des permanences tenues par le commissaire enquêteur

Madame Rousseric siégera à la mairie de Limoges - direction de l'action foncière et immobilière, rez-de-chaussée bas, au 31 avenue Baudin 87000 Limoges aux jours et heures suivants :

- lundi 12 octobre 2026 de 9h00 à 12h30
- mercredi 21 octobre 2026 de 13h30 à 16h30
- vendredi 30 octobre 2026 de 14h00 à 17h00
- vendredi 6 novembre 2026 de 14h00 à 17h00

Le présent avis au public sera inséré dans la presse, publié sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne (<https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours>) et affiché.